

52

Monsieur

29 By 11:2

Vous verrez par la réponse que l'amy fera a l'aduis qu'on
 lui a donné du prescur qu'il l'a receu des dimanche dernier. je n'ay
 pas manqué de l'accompagner d'assurances pour l'aveuir en cas de
 continuation de service. L'on seroit bien heureux si on s'en pouvoit passer,
 comme l'on fera apres la sentence, et le reglemem des affaires sur le lieu par
 ce que c'est un homme qui ne se contente pas de peu, et qui pretend tirer
 toute la subsistence de vie' costé; et qui ne se peut pas faire ce me semble.
 Il m'a monstré ce matin la seconde consultation que l'on a faite icy sur
 la succession en la principauté d'Orange, les advocats l'ont décidé selon la
 droit cecin, et disent que les Loix Romaines font succeder la mere a l'enfant,
 faute de frere ou de soeur, sans toucher au droit feodal, ou a la souveraineté.
 M. de la Vieuille même a dit qu'il en étoit détrompé, et que les advocats lui
 auroyent dit que la L. R. n'y pouvoit rien pretendre, qu'il tacheroit de
 détromper aulty M. de Heembler: y adjoutant que M. la L. S. gagnera
 toujours par la chicane, et qu'il faut trouver moyen de se mettre en
 possession. Hoc opus, hic labor.

Sur qu'a la Cour de Peues
 je n'aye eu aue' gratification que le paiement de mes gages, je ne puisse
 par d'être infiniment obligé a ceux qui me l'ont procuré, et tacheray de
 la reuogwirre par mes tres humble services. Quand on payera les 800 et
 je vous supplie d'en donner la moitié a mon frere, et de croire que je

Monsieur

de Paris ce 10 feur.
1652

Le tres humble et tres obéissant serviteur
 M. de Heembler

20/10/17

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Monsieur

Monsieur Huygens Chr. Seigneur de
Lutichem Conseiller de Monseigneur le
Prince d'Orange et Secrétaire des
Commandeurs de S. A. a la Haye

